

<http://ec-outarville.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article34>



Fonctionnement

- Informations pratiques - Coopérative scolaire -

Association Départementale
LOIRET - OCCE 45



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES

Date de mise en ligne : lundi 11 avril 2016

Copyright © Ecole primaire d'Outarville

- Tous droits réservés

Fonctionnement

L'école d'Outarville est affiliée à un organisme officiel OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole). La coopérative est gérée par l'équipe enseignante qui doit fournir un bilan financier à cet organisme. Au cours de l'année scolaire, un bilan est fait à chaque conseil d'école (affiché dans le hall d'entrée).

La coopérative scolaire a pour but de financer des abonnements pour la classe, des matériaux de bricolage, des ingrédients pour les ateliers cuisine, des sorties scolaires, spectacle, des projets pédagogiques.

Quelques exemples : sortie à la ferme Saute-mouton (1000 euros), participation de la coopérative au cirque (1000 euros), ateliers cuisine (150 euros), projet autour de Noël (garages et petites voitures 140 euros, bottes en feutrine 100 euros), abonnement école des loisirs (108 euros), atelier jardinage (40 euros), ballons cour de récréation (30 euros), matériels pédagogique (jeux de sociétés, jeux de constructions, ... 200 euros), cadeau pour la fête des mères (des pères), adhésion OCCE (95 euros) ...

Ses ressources proviennent de dons des familles, des bénéfices des différentes manifestations (photo de classe, fête d'école,...), des bénéfices réalisés par l'Ecole Buissonnière et d'une subvention de la CCPNL (600 euros).

Les dons des familles sont précieux pour la mise en place de projets au sein de l'école.

Les chèques sont à libeller à : Coopérative scolaire école d'Outarville.

Merci pour votre générosité.

L'équipe enseignante.